

Session du Conseil Général du 21 mars 2005 Schéma départemental de l'enfance

Le schéma départemental de l'enfance, de l'adolescence et de la famille a été élaboré conjointement par le Conseil Général et l'Etat, notamment le service de la protection judiciaire de la jeunesse. Il répond à une obligation faite aux départements de définir et délibérer sur les orientations qu'ils entendent adopter pour satisfaire les besoins des familles en termes de protection de l'enfance et de renforcement de l'aptitude des familles à assumer l'éducation des enfants. Comme le prévoient les textes, il a été présenté au Comité régional d'organisation sociale et médico-sociale qui y a apporté un avis favorable.

Il me paraît utile de vous présenter quelques chiffres avant de vous rappeler les grands domaines d'intervention du Conseil Général pour enfin insister sur les principales préconisations du schéma.

1 - Les chiffres d'abord

76772 enfants et jeunes de moins de 21 ans ont été recensés dans le département du Cher en 1999, chiffre malheureusement en baisse par rapport au recensement général précédent de 1990. Il est à craindre que ce nombre ait encore baissé depuis lors. La baisse est générale à travers le département, à l'exception du canton de Baugy où l'on constate une hausse significative et dans une moindre mesure les cantons de Léré et Henrichemont où la population jeune est stable au cours de la même période. Les cantons les plus frappés par la baisse de population jeune sont les cantons de Chateaufort-sur-Cher, Vierzon, Saulzais, Charost, Dun et Lury-sur-Arnon.

Cette baisse du nombre d'enfants, et c'est le premier point sur lequel j'attire votre attention, ne sera pas prétexte à réduction de nos moyens d'intervention. Bien au contraire, nous devons saisir cette opportunité, même si sur le fond nous la regrettons, pour renforcer la qualité de nos interventions auprès des enfants et de leurs familles.

Sur ces 76772 enfants et jeunes, 10 % environ vivent dans des familles mono-parentales, proportion en augmentation au cours de la vie des enfants et donc supérieure pour la tranche d'âge de l'adolescence. Pour ces familles particulièrement – mais c'est vrai aussi pour les autres –, la question des services autour de l'enfant est déterminante pour permettre à la fois le travail du parent et le développement de l'enfant en toute sécurité.

Le taux d'équipements collectifs pour l'accueil des jeunes enfants est particulièrement bas dans le Cher, avec 21 places pour 1000 enfants de moins de trois ans quand ce taux est de 53 pour mille dans la Région Centre et de 65 pour mille au niveau national. Le taux de scolarisation des enfants à trois ans est inférieur à 50 %. Il est donc crucial de refuser les fermetures de classes maternelles dans le département et d'accompagner, là où elles sont encore inexistantes, la création de structure d'accueil collectif pour la petite enfance en complément des assistantes maternelles.

Pour les enfants et adolescents, seuls 7 contrats éducatifs locaux sont recensés dans le Cher, permettant d'apporter une aide et une sécurité aux parents, une activité et un épanouissement aux enfants, entre la sortie de l'école ou du collège et le retour à la maison des parents qui travaillent. Les offres communales d'animation et d'accueil pour adolescents et jeunes adultes sont très inégales, les lieux d'accueil parents-enfants encore peu développés.

Rappelons enfin la situation sociale et de précarité très sensible dans le département du Cher avec ses conséquences potentielles sur les conditions de vie des enfants, situation qui appelle des interventions financières importantes auprès des familles. 2086 familles représentant 3516 enfants y ont eu recours en 2003.

Enfin, comme partout en France, l'adolescence est un moment parfois difficile pour lequel il est nécessaire d'apporter des réponses aux jeunes comme à leurs familles.

Ce bref panorama suffit à mettre en lumière une prise en charge parfois incomplète de l'enfance et de l'adolescence dans les différents territoires et cantons de notre département. En milieu rural où elle devrait permettre plus d'ambitions, l'intercommunalité, dans le Cher, n'a pour le moment guère apporté de réponse à ces questions.

2 - Sans être exhaustive, je souhaite vous rappeler les principaux domaines d'intervention du Conseil Général.

En amont, le Conseil Général aide à susciter la création de crèches et halte-garderies parentales et il subventionne certaines structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse. Toutes ces structures aident les familles dans la prise en charge de leurs enfants : crèches, contrats éducatifs locaux, structures d'aide à la parentalité, ... Le Conseil Général agrée les assistantes maternelles à la journée. Collèges, aide aux sports, aide à la culture, aide à la vie associative, aide aux transports complètent les actions en direction des enfants et de leurs familles.

Les équipes du service action sociale et insertion interviennent dans les 8 circonscriptions d'action sociale départementales, avec les travailleurs sociaux d'une part et les équipes médico-sociales de la Protection Maternelle et Infantile d'autre part. Ce service concourt à la prévention des situations à risques. Il travaille en partenariat avec d'autres acteurs sociaux et éducatifs : écoles, lieux d'accueil, CCAS, ...

Les équipes d'aide sociale à l'enfance prennent en charge le suivi des enfants qui leur sont confiés. Ces enfants sont 900 dans le Cher soit 1,17 % des 76772 enfants cités précédemment. Plus de 300 assistantes maternelles à titre permanent accueillent des enfants, le Centre départemental de l'enfance offrant pour sa part 150 places. Dans ce domaine encore, les partenariats sont nombreux, avec les familles bien sûr chaque fois que c'est possible, avec des services de santé et notamment de pédopsychiatrie, avec des associations partenaires, avec l'école, avec les structures d'accueil des départements voisins en tant que de besoin.

Au total, ce sont plus de 250 personnes partiellement ou totalement concernées par les questions de protection de l'enfance dans les services départementaux auxquelles s'ajoutent les 300 salariés du Centre maternel et les 300 assistantes maternelles à titre permanent. **Ce secteur est aussi un secteur d'emploi, emploi qualifié, emploi difficile et souvent contraignant, emploi pour lequel il est parfois difficile de recruter et de fidéliser.** Cela fait partie des enjeux du schéma et sera intégré dans la réflexion en cours sur les formations sociales et médico-sociales pour le département.

Un constat s'impose : malgré un travail considérable et une conscience professionnelle remarquable de la part des professionnels, faute de moyens, toutes les missions dévolues au département ne sont pas correctement remplies. Je n'en citerai que deux exemples. Tout d'abord la protection maternelle et infantile dans son rôle de dépistage systématique des difficultés des jeunes enfants à trois ans en maternelle : sur environ 3000 enfants d'une classe d'âge, il restait encore, au démarrage du schéma, près de 40 % des enfants non reçus en visite médicale. Deuxième exemple : la prise en charge éducative rapide des enfants repérés en situation de risque : on déplore une liste d'attente de 90 à 100 enfants soit 8 à 9 mois de délai de prise en charge.

Retenons encore de cette rapide présentation les nombreux partenaires potentiels de l'action éducative. Le développement et la cohérence des partenariats a été considéré comme un point à approfondir dans les prochaines années. **Il me paraît important que notre assemblée affirme qu'elle souhaite le développement de ces partenariats et qu'elle encourage ses équipes à les faire vivre.**

3 - Les grands axes du schéma

Je ne rappellerai pas tous les points du schéma tels qu'ils vous sont décrits dans la délibération jointe. Je voudrais simplement souligner quelques points qui me paraissent devoir retenir particulièrement notre attention, soit en raison de leur impact financier, soit en raison de leur implication politique.

Assurer totalement et continûment le service public dans le domaine crucial de la protection de l'enfance est bien sûr la première priorité. C'est la raison pour laquelle je vous ai proposé, dès notre session de janvier, de voter les moyens nécessaires à la création de 3,5 postes d'éducateur supplémentaires à l'AIDAPHI, association partenaire du Conseil Général et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour la prise en charge des actions éducatives auprès des enfants et de leurs familles. C'est aussi la raison pour laquelle les services travaillent à élaborer des protocoles d'intervention en protection maternelle et infantile pour pallier le manque, de plus en plus crucial, de médecins.

a - La qualité de nos interventions nécessite de bien connaître les enfants, leurs familles, leurs conditions de vie. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons, dès cette année, la création d'un **observatoire de l'action sociale**. Cet observatoire devrait prendre la forme d'un groupement d'intérêt public avec l'Etat qui a manifesté son intérêt pour ce projet. D'autres partenaires pourraient rejoindre ce groupement. **Il sera mis en place en 2005.**

b- Une réflexion va s'engager autour de la **souffrance psychique des jeunes** pour définir puis structurer une plate-forme multipartenariale d'accueil, d'écoute et de prise en charge. Sa forme n'est pas définie. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans les prochaines années. Cette plateforme aura vocation à répondre aux besoins et aux mal-être des jeunes et de leurs familles.

c – **J'ai souhaité qu'un accent particulier soit porté sur la prévention.** C'est indispensable si nous voulons à moyen terme laisser l'avenir ouvert à tous les enfants du Cher. Je l'ai souligné : la prévention ne relève pas seulement du département. Les communes, l'Etat, le monde associatif, les professionnels de santé, par les services qu'ils mettent en place, y concourent. Nos actions dans le domaine de la prévention sont donc toutes fondées sur des partenariats nombreux. **En facilitant la création de crèches, en mettant en place des structures d'animation pour la jeunesse, en développant un contrat éducatif local, en accueillant des projets innovants, les élus locaux, chacun d'entre vous, peut contribuer,** au développement d'actions préventives dans les communes ou les cantons. **Le Conseil Général, pour sa part, a renforcé dès 2005 son accompagnement pour certaines de ces initiatives.**

Pour nos services aussi, cela se traduira notamment par une redéfinition de l'offre de services éducatifs pour une prise en charge plus rapide, plus efficace, plus diversifiée, plus partenariale, des enfants et des jeunes en situation de risque. Un travail doit être mené pour mieux évaluer les situations des enfants et des familles de façon à intervenir à bon escient en évitant autant que possible l'urgence.

La question du signalement des enfants en danger est délicate. Un guide du signalement, avec deux versions déclinées pour les professionnels d'une part, pour le grand public d'autre part, devra être élaboré. **Quand il faut protéger des enfants, tout le monde doit se sentir concerné. L'objectif du guide est d'aider à agir.** Ce travail commencera aussi en 2005.

d – Mieux accueillir les enfants placés nécessite une bonne évaluation de leurs difficultés pour une bonne orientation. Le travail pluri-disciplinaire sera favorisé. Des moyens seront nécessaires pour renforcer les capacités d'accueil d'urgence, notamment grâce à des assistantes maternelles spécialisées dans cet accueil. Mais c'est surtout **la prise en charge d'enfants et adolescents en très grande difficulté** qui pose actuellement problème à tous les professionnels : Conseil Général, Education nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, pédopsychiatrie. Un nouveau dispositif d'accueil pour ces jeunes doit être conçu et mis en œuvre. **Des moyens financiers nouveaux y seront nécessaires.**

Un pôle d'appui aux assistantes maternelles à titre permanent sera mis en place à court terme. Il est en effet nécessaire d'accompagner ces professionnelles dans leur travail quotidien particulièrement difficile et exigeant.

e - Force est de constater le rajeunissement de celles et ceux qui se retrouvent sans domicile, à la Boutique Solidarité ou dans les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Cette situation est symptomatique de la souffrance sociale qui traverse notre société. Ces structures n'ont pas aujourd'hui suffisamment de moyens éducatifs pour prendre en charge ces jeunes errants, sans domicile, ou simplement en rupture familiale. **Le financement de postes éducatifs dans les CHRS et de psychologues dans les PAIO est prévu à compter de l'été 2005.**

Au total, l'impact financier de ce schéma est évalué en investissement à 900 000 euros, mobilisables ou non selon la forme que prendra le dispositif de prise en charge des jeunes en grande difficulté. Le fonctionnement complémentaire prévu pour 2005 est de 339 950 euros, votés au budget primitif. La mise en œuvre de l'ensemble des actions nécessitera 581 950 euros en 2006 et 1 297 800 euros en 2007.